



Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2021
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Leresche, S. Moget, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	S. Gisler, J. Loeffel, président, N. Pontinelli
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Mme Cocquio préside la séance.

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé par 7 voix pour et 1 abstention

Arrivée de M. Ettlin

2. Décisions prises par l'assemblée générale de l'ACG du 15 septembre 2021 soumises au droit d'opposition des CM

La présidente prend note qu'il n'y a aucune remarque ni opposition concernant la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi par le FI au SIACG d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines destiné aux 44 communes membres.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente indique que le bureau a reçu un courrier de M. Apotheloz annonçant l'entrée en vigueur de la modification de la LAC permettant d'avoir des membres suppléants dans les conseils municipaux. Les communes intéressées peuvent modifier leur règlement dans ce sens.

La présidente signale que la prochaine séance d'information de l'ACG pour les élus municipaux aura lieu le 10 novembre 2021.

M. Bavarel a participé à la première séance d'information qui a eu lieu le 6 octobre. Il a trouvé très intéressant les explications concernant la répartition des tâches entre le canton et les communes.

4. Communications et propositions du maire et des adjointes

Ligne bus no. 76

Mme Zäch signale que les TPG souhaitent garder la formule de la nouvelle navette 76, même s'ils n'ont pas encore fait le bilan complet. Ils vont ainsi maintenir des horaires de passage toutes les demi-heures de 6h00 à 8h50 et de 16h40 à 19h45. En dehors de ces horaires, deux navettes resteront à disposition entre Viry et La Plaine et pourront être commandées, via une application, 7 jours à l'avance ou le moment venu.

Gravière – Opposition au plan d'extraction

Suite à l'admission de notre recours et à l'annulation de l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice par le TF, nous sommes dans l'attente de la décision de la Chambre administrative qui va certainement renvoyer tout le dossier au GESDEC qui devra approfondir la problématique des surfaces d'assolement (SDA). Me Deberti, qui remplace Me Megevand, celui-ci ayant pris sa retraite, trouve un peu dommage que le reste ait été balayé, mais il devrait être possible de lier les aspects que la commune trouvait importants par rapport à l'eau et à l'air.

M. Cogne demande si cela signifie que le Conseil d'État devra prendre une nouvelle décision à laquelle la commune pourra s'opposer le cas échéant.

M. George relève que le Tribunal fédéral n'a pas renvoyé le sujet au Conseil d'État, mais à la Chambre administrative qui devra prendre une nouvelle décision tenant compte de l'intérêt prépondérant d'utiliser les SDA. Il est en effet précisé que maintenir des entreprises au prix de sacrifier de la terre agricole de grande qualité n'est probablement pas un intérêt prépondérant. Le problème est que la Confédération exige au canton de Genève d'avoir 4'800 hectares de SDA, or il n'en a déjà plus que 4'900 hectares environ. À partir de là, il s'agit de savoir s'il y a un intérêt prépondérant de maintenir ces gravières ouvertes et de sacrifier de la bonne terre agricole.

Mme Zäch demande s'il faut réunir la commission agriculture.

M. Cogne pense qu'il vaut la peine qu'elle se réunisse puisque la commune doit donner sa position d'ici au 8 novembre.

Cartiminois

Mme Bolle de Paoli signale que l'éducatrice Anne Schneider a pris sa retraite. Pour la remplacer, deux nouvelles éducatrices à mi-temps, Florianne Cocquio et Éléonore Leresche, qui ont déjà fait des remplacements au jardin d'enfants, ont été engagées avec deux aides, Carole Jaunin et Jessica Conconi. M. Willow Shinaver reprendra la présidence bénévolement. Il y a aussi une nouvelle trésorière qui est une maman d'Aire-la-Ville.

Midi à Cartigny

L'AG a eu lieu récemment, Mme Bolle de Paoli signale la démission d'un membre du comité, mais aussi l'intérêt d'une maman de Cartigny de s'impliquer dans ce comité. Le MAC est une structure à laquelle la commune tient beaucoup en espérant pouvoir la garder longtemps. Mme Bolle de Paoli les a ainsi remerciés de la part de la commune pour le travail conséquent qu'ils font.

5. Nomination des responsables du local de vote pour 2022

Mme Zäch remercie Sylvana Moget qui a demandé à une personne de son entourage si elle est intéressée à fonctionner comme suppléante du vice-président. Il s'agit de Madame Marina Valente qui a répondu favorablement.

L'exécutif propose d'accepter la composition suivante :

M. Pierre Jaunin, président
M. Jean-Marc Schornoz, vice-président
M. Nicolas Pontinelli, suppléant du président
Mme Marina Valente, suppléante du vice-président.

La composition des responsables du local de vote pour 2022 est approuvée à l'unanimité par 9 voix pour.

6. Rapports de commissions

Rapport de la commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets du 21 septembre 2021

Pont d'Eaumorte

Le président et le vice-président de ladite commission étant absents, Mme Zäch prend le relais. Elle explique que F 9'000.- de frais pour l'expertise réalisé par le bureau d'ingénieurs ont déjà été engagés. Il s'agit maintenant de déterminer les frais par rapport à une éventuelle réparation de ce pont. Il est proposé de partager entre les deux communes la somme de F 30'000.- représentant les frais d'honoraires de l'ingénieur, ce qui nécessitera l'approbation des deux Conseils municipaux. Le montant de F 15'000.- pour Cartigny sera pris sur le budget de fonctionnement 2021. Ensuite, le vote d'un crédit d'investissement sera nécessaire.

M. Bavarel note que le service des ponts de l'État suggère la démolition du pont et la reconstruction d'une passerelle, mais il a l'impression que ce n'est pas la solution retenue.

M. Leresche explique que le service des ponts ne gère que la partie structurelle en évoquant que c'est trop dangereux et qu'il faut passer avec une passerelle. S'agissant d'un secteur protégé au bord des rives du Rhône, la CMNS va également intervenir. Alors qu'il y avait un potentiel intérêt, par rapport à cette solution de démolition, il y a maintenant des risques de dépenser de l'argent pour arriver à la conclusion qu'il faut conserver ce pont et reprendre des études pour cela.

M. Cogne comprend qu'il y a une rénovation à F 250'000.- qui comprend le passage des petits véhicules (F 15'000.- de moins si on ne permet pas le passage des petits véhicules) et qu'il s'agit d'étudier la possibilité de permettre le passage des véhicules agricoles.

M. Vouillamoz précise que ce n'est pas pour les petits véhicules, mais F 15'000.- de plus pour permettre le passage des véhicules agricoles. Le rapport n'est pas juste sur ce point.

Mme Zäch ajoute que le bureau d'ingénieurs pourra chiffrer toutes les possibilités pour que les deux communes puissent prendre une décision.

M. Vouillamoz fait savoir qu'il y avait un problème avec le débit d'eau pour le tube qui se trouve sous ce pont. Le bureau d'ingénieur n'a pas obtenu les chiffres sur les débits variables du niveau de l'eau. C'est un problème car on ne sait pas si le tube est assez grand ou non.

M. Bavarel comprend qu'il n'est pas question de faire passer du trafic motorisé ordinaire sur ce pont

Mme Zäch indique qu'actuellement, il ne s'agit pas d'une route pour les véhicules. Elle est utilisée par les véhicules agricoles, les vélos, les piétons et les riverains.

Mme Cocquio pense qu'il y a maximum 10 véhicules par jour.

M. George note que, sauf erreur, aux deux extrémités du chemin qui va d'Avully à Eaumorte, il est indiqué que ce dernier est réservé au trafic agricole. Les « civils » n'ont donc pas accès, mais il serait peut-être judicieux de mettre un panneau qui le précise du côté de Cartigny.

Mme Zäch signale que, pour le moment, un arrêté a été établi indiquant que le pont est fermé sauf pour les piétons et les vélos.

La proposition d'accepter un crédit d'étude d'un montant de 30'000.- (15'000.- par commune) apportant des éléments supplémentaires en vue de la décision concernant un éventuel accès du pont aux véhicules agricoles est approuvée à l'unanimité, par 9 voix pour.

Rapport de la commission sociale du 5 octobre 2021

Coup de cœur

Mme Bolle de Paoli signale que l'association choisie pour le coup de cœur de la commune est l'association Insieme Genève suite à une proposition de M. Bavarel.

M. Bavarel explique que cette association genevoise s'occupe de personnes avec déficience intellectuelle. Elle est représentée par une faïtière nationale qui est Insieme Suisse. M. Bavarel a été membre du comité de cette association pendant un certain nombre d'années. En l'occurrence, avec les deux années de COVID, l'association n'a pas pu mener à bien ses actions de recherche de fonds qui était la traditionnelle vente de cœurs en chocolat dans les rues de Genève et elle a donc un gros manque à gagner dans ses comptes 2020 et 2021. M. Bavarel a proposé que le coup de cœur 2022 soit attribué à cette association. La commission sociale a ainsi invité Insieme à venir présenter ses activités en janvier prochain. Il est important pour elle de rencontrer les gens et ne pas distribuer de l'argent sur de simples demandes. M. Bavarel précise que la commune était restée jusque-là à des coups de cœur qui se montaient à CHF 3'000.-. Il est maintenant proposé d'augmenter ce montant à CHF 5'000.-.

Mme Bolle de Paoli ajoute que cela permet aussi, s'il y a deux coups de cœur lors d'une année, comme cela a été le cas pour l'aide humanitaire à l'étranger, de verser CHF 2'500.- à chaque association. Cette proposition sera présentée lors du budget.

M. Cogne propose d'indiquer les CCP de ces associations dans le rapport de commission.

Mme Bolle de Paoli signale que cette information figurera dans l'article qui sera publié dans l'Echo de Cartigny de décembre.

Repas des aînés

Mme Bolle de Paoli fait savoir que l'exécutif a décidé de faire venir un traiteur clé en main pour des raisons de sécurité. Il a ainsi demandé à « La pintade qui glousse » de venir avec des serveurs et de proposer un service à table. Mme Bolle de Paoli a présenté les propositions à la commission sociale qui a élaboré un joli menu.

La séance est levée à 21h15

La présidente :

.....

La secrétaire :

.....

Un-e conseiller-e :

.....

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 5 octobre 2021

Présents : Delphine Bolle de Paoli, Sylvana Moget, Isabelle Dubouloz, Philippe Bavarel,
François George

Excusé : Stefan Ettlin

Aide humanitaire Afghanistan / Haïti :

Nous avons reçu dernièrement des sollicitations de fonds liés aux événements dans ces deux pays.

Nous décidons de consacrer une séance spécifique à une discussion de fond sur nos critères de choix, montants, (idée de création d'un fond d'entraide intercommunal). Delphine va se renseigner auprès des autres communes de la Champagne pour savoir ce qui se fait ailleurs (voir si intérêt d'un fond commun)

Aide humanitaire en 2022 à l'association IAS-Ingénieurs et Architectes solidaires :

Pour rappel, nous avons reçu avant l'été, Monsieur Jacques Painot venu nous présenter l'association **IAS Association Ingénieurs et Architectes Solidaires** pour la présentation de cette association ainsi que pour une demande financière pour un projet d'adduction électro-solaire dans un village au Togo.

Nous gardons le principe de recevoir les personnes à qui nous attribuons notre fond d'aide humanitaire à l'étranger.

Nous décidons d'attribuer la somme de F 10'000.-.

IBAN: CH65 0900 0000 3438 8997 2

CCP 34-388997-2

Coup de cœur 2022 :

Insieme Genève est une association qui accompagne les familles de personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Elle propose du conseil et du soutien aux familles, elle coordonne un service de relève qui offre du répit aux proches et elle organise des séjours de vacances pour les personnes en situation de handicap mental.

La période Covid n'a pas permis à l'association de mettre en œuvre sa traditionnelle vente de cœurs en chocolats dans les rues de Genève. C'est pour permettre à Insieme de pouvoir continuer à offrir ses prestations que la commission sociale a décidé de lui attribuer son « coup de cœur 2022 » d'un montant de F 5000.-.

CCP 12-12895-9

CH95 0900 0000 1201 2895 9

Repas des aînés

Date : Samedi 13 novembre dès 11h30 à la salle communale

Thème : Cuisine du terroir genevois - Port d'une touche rouge et/ou jaune

Animation : Magicien qui passe de table en table

Rapport de la commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets du 21 septembre 2021

Commission Espace public et mobilité (Avully)
Commission des Routes, emplacements communaux, traitement des déchets (Cartigny)
Séance du 21 septembre 2021 à 18h30

Séance conjointe des deux commissions à la mairie d'Avully

	Avully	Cartigny
<i>Membres de l'exécutif</i>	Vincent Mottet, maire Pascal Dethiollaz, adjoint	Carine Zach-Haltinner, maire
<i>Président-e</i>	Verena Jendoubi	Juerg Loeffel
<i>Membres présent-e-s</i>	Corinne Maison, Mikael Batista da Silva, Didier Maison, Peter Sutter	Léonie Cocquio, Johann Leresche, Nicolas Pontinelli, Guy Vouillamoz
<i>Membre absent-e-s</i>	Sylvain Fuser, Natacha Gonzalez	
<i>Autres présences</i>	Christophe Cosandey, technicien communal	
<i>Invité</i>	Eric Haldi, bureau d'ingénieurs Haldi Sàrl	

Ordre du jour : Problématique du pont de Cartigny - Eaumorte

1. Présentation des résultats de l'expertise effectuée par Haldi Sàrl

En préambule, C. Cosandey rappelle les éléments à l'origine de la demande d'expertise. Fin 2019, la mairie reçoit la nouvelle répartition des ouvrages d'art du canton où figure le pont d'Eaumorte, situé sur les terrains communaux d'Avully et de Cartigny. Suite à une tempête où la chute d'un arbre a causé des dégâts (barrières démolies), le pont a dû être fermé à la circulation, accessible dès lors uniquement aux piétons et aux cyclistes. Suite à cela, un mandat d'étude a été donné à Haldi Sàrl pour effectuer un constat de l'état de ce pont.

Monsieur Haldi relève les constatations suivantes:

- Pont fortement caché sous une végétation abondante;
- Construit en pierres sèches avec un tablier en terre;
- Deux clés métalliques traversent le pont pour stabiliser les flancs;
- Les pierres ne sont pas ou plus jointes, le mortier ayant été emporté par l'eau qui traverse le pont étant donné que le tablier n'est plus étanche et des racines d'arbres s'incrustent dans le pont; certaines pierres sont tombées, d'autres risquent de tomber;
- Le lit du canal est en bon état;
- Des dépôts de bois au bord de la rivière menacent de combler le lit ce qui constitue potentiellement un danger, notamment en cas de crue;

Le pont se trouve à la limite d'une zone protégée et le tronçon du chemin reliant Avully et Cartigny par Eaumorte est considéré d'intérêt régional. Il est donc très probable qu'on ne

pourra pas simplement détruire ce pont, mais qu'il faudra envisager une réparation ou une reconstruction.

Le service des ponts de l'Etat suggère la démolition du pont et la création d'une passerelle. Le pont ne serait pas inscrit au patrimoine de la CMNS, mais il est fort probable que ce service s'y intéressera au moment d'une demande d'autorisation (zone protégée, présence sur la carte Napoléon, caractère unique de cet ouvrage).

Par ailleurs, il manque une étude sérieuse à l'Etat de Genève concernant la situation hydrologique permettant de déterminer s'il existe un risque de crue pouvant emporter le pont.

A la suite de ces constats, M. Haldi présente trois options :

1. *Démolition et reconstruction d'une passerelle* (pas de prix calculé). Il y a de forts risques que cette solution soit refusée par les services de l'Etat.
2. *Réparation avec l'option d'ouvrir le pont aux petits véhicules* : prix estimé à env. 250'000.- (sur la base de devis de deux entreprises). Ce montant comporte les honoraires d'ingénieur (étude du projet jusqu'à l'appel d'offre 28'500.- et réalisation du projet env. 39'500.-).

Délais: études et demande d'autorisation env. 12 mois; réalisation env. 3 mois.

3. *Réparation pour une utilisation uniquement par des piétons/cyclistes*: cette variante permettrait une économie d'env. 15'000.-

P. Déthiollaz informe que les coûts de ces travaux seront répartis entre les deux communes (50/50). Cela concerne dans un premier temps déjà le crédit d'étude de 30'000.- (15'000.- par commune).

Concernant la question d'une simple démolition du pont (sans reconstruction), cette modalité n'est pas envisageable en raison de l'intérêt régional du chemin passant par ce pont.

Certains commissaires soulignent le fait que ce passage est régulièrement emprunté par les véhicules agricoles afin d'éviter de devoir s'engager sur la route de Chancy. Il est toutefois précisé qu'une ouverture du pont à ce type de véhicules plus lourd impliqueraient des coûts de rénovation plus élevés.

L'option de ne prévoir aucune réfection du pont n'est pas envisageable étant donné que les deux communes devraient assumer la responsabilité des possibles dégâts que cela risque de causer.

Par ailleurs, les démarches nécessaires en vue d'une demande de subventions seront effectuées, même si leur obtention n'est pas garantie.

➤ **Proposition commune des deux commissions** respectives d'Avully et de Cartigny : à l'unanimité, les commissions recommandent d'accepter un crédit d'étude d'un montant de F 30'000.- apportant des éléments supplémentaires en vue de la décision concernant un éventuel accès du pont aux véhicules agricoles.